

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du mardi 05 novembre 2019

P.V. N°15

Président : M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Vice-Président Délégué : William PONT

Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI – Jean Paul PERON - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP) – M. Patrice BOUREAU

Excusés : MM. Michel BRUNET – Jean RENZULLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Informations*

NECROLOGIE :

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Jean GEFFROTIN à l'âge de 95 ans.

Grand serviteur du football départemental au sein du District du Var et sur le plan local, avec son club l'UA LA VALETTE, Jean aura toujours défendu avec ferveur et enthousiasme le football, ce sport qu'il aimait tant. A sa famille, à tous ses proches et à toutes les personnes affectées par ce deuil, le District du Var présente ses plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCE

● F.F.F.

- Adressant copie du courrier au club ELITE FUTSAL concernant le dossier FAFA EMPLOI. Noté.

- Adressant un support de communication pour le TELETHON 2019 : https://rb.fff.fr:icms/app01_322604/fff-telethon-lancement-de-la-campagne2019. Noté.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Extrait du compte-rendu de la Commission Fédérale du FAFA en date du 10 octobre 2019 relatif à la demande FAFA Transport du club d'ELITE FUTSAL. Noté.

● DIVERS :

- DDCS : Action de sensibilisation en direction des éducateurs sportifs le vendredi 15 novembre 2019 « comprendre et prévenir les risques de radicalisation dans le sport ». Noté.

- CDOS : Procès-Verbal du Comité Directeur du 24 octobre 2019 et plan d'actions 2020. Noté.

INFORMATIONS

- **Présentation du bilan d'octobre et des perspectives de novembre 201 par le CTD DAP :**

>> **Développement et animation des Pratiques (DAP) :**

- Football d'animation :

- > Championnats U10 à U13 et festival Foot U13 PITCH
- > Football Féminin : Plateaux féminins
- > Labels
- > Programme Educatif Fédéral

- Football diversifié :

- > FUTSAL : Plateaux et championnats
- > FOOTBALL LOISIRS
- > FUTNET
- > FOOT EN MARCHANT

>> **Plan de Performance Fédéral (PPF) :**

- > Centre de perfectionnement
- > Détections / Sélections
- > Formations Fédérales
- > Sections sportives

RAPPEL du Protocole de la feuille de match informatisée : Si impossibilité de faire la FMI, il faut se servir de FOOT COMPAGNON ou du LISTING papier sorti au préalable ou d'une pièce d'identité et du certificat médical ou de la demande de licence avec certificat médical.

CHAMPIONNAT U18 FEMININES : Le Comité de Direction décide la prise en charge des frais d'arbitrage concernant les rencontres U18 F. Ces frais seront réglés par le District du Var pour les rencontres à domicile des clubs varois et par le District de la Côte d'Azur pour les rencontres à domicile des clubs de ce District.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée** : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion de bureau
Le mardi 12 Novembre 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO